

## Morale

Montaigne, qui est le premier et le plus grand de nos moralistes, n'est jamais moralisateur.

D'abord parce qu'il s'intéresse à la façon dont nous vivons plutôt qu'à celle dont nous devrions vivre, à nos mœurs effectives plutôt qu'à nos devoirs supposés, au réel (qui rend miséricordieux) plus qu'à l'idéal (qui pousse à la sévérité, voire au mépris ou à la haine).

Ensuite parce qu'il a trop conscience de ses propres faiblesses pour s'ériger en juge. Il se sait « de la commune sorte », « coupable des défauts les plus basses et populaires [vulgaires] » (II, 17, 635). Qu'on ne compte pas sur lui pour nous faire la leçon ! « Les autres forment l'homme, je le récite [le décris]... Je n'enseigne point, je raconte... » (III, 2, 804 et 806)

Non pourtant que la notion de devoir lui soit étrangère. Simplement, « les lois éthiques, qui regardent le devoir particulier de chacun en soi, sont si difficiles à dresser » (III, 13, 1070) qu'il ne se sent aucun droit d'imposer à autrui, et encore moins à tous, celles qu'il s'impose à lui-même, pas plus qu'il n'accepterait que quiconque prétende décider à sa place de la manière dont il doit vivre :

« Je n'ai point cette erreur commune de juger d'un autre selon ce que je suis. J'en crois aisément des choses diverses à moi. Pour me sentir engagé à une forme, je n'y oblige pas le monde, comme chacun fait ; et crois et conçois mille contraires façons de vie ; et, au rebours du commun, reçois plus facilement la différence que la ressemblance en nous. Je décharge tant qu'on veut un autre être de mes conditions [manières d'être] et principes, et le considère simplement en lui-même, sans relation, l'étoffant sur son propre modèle. Pour n'être pas continent, je ne laisse pas d'avouer [de reconnaître] sincèrement la continence

des Feuillants et des Capucins, et de bien trouver l'air de leur train [de trouver bon leur style de vie] ; je m'insinue, par imagination, fort bien en leur place. Et les aime et les honore d'autant plus qu'ils sont autres que moi. Je désire singulièrement qu'on nous juge chacun à part soi, et qu'on ne me tire en conséquence [qu'on ne me traite pas d'après] des communs exemples » (I, 37, 229).

Le relativisme, chez Montaigne, est d'abord respect de l'autre. Nul mieux que lui n'a défendu le *droit à la différence*, comme on dit aujourd'hui, ni ne l'a mieux articulé au respect de ce qu'il y a d'universellement humain en chacun de nous. « Les hommes sont tous d'une espèce, et, sauf le plus et le moins, se trouvent garnis de pareils outils et instruments pour concevoir et juger » (I, 14, 51). Comment se fait-il qu'ils ne jugent pas tous pareillement ? C'est que « le goût des biens et des maux dépend en bonne partie de l'opinion que nous en avons » (p. 50), laquelle varie en fonction des milieux et des individus. « En bonne partie » : cela suppose qu'il y ait autre chose. Quoi ? Au moins trois éléments, qui excèdent en effet l'opinion : la sensation, à commencer par la souffrance (voir l'entrée « Pourceau ») ; « les règles de la raison, que nature a empreintes en nous » (I, 16, 70 ; voir l'entrée « Raison ») ; enfin l'humanité ou bonté (voir ce mot), qu'on appellerait plus volontiers aujourd'hui la compassion, laquelle inclut « la conservation de la liberté d'autrui » (II, 12, 585). Cela, sans abolir le relativisme, le limite, ou le relativise à son tour, fortement. La morale de Montaigne, ou plutôt la conception montaignienne de la morale, est à la fois tolérante (elle reconnaît la pluralité légitime des points de vue), rationaliste (« esclave, je ne le dois être que de la raison », III, 1, 794) et humaniste (« Il n'est rien si beau et légitime que de faire bien l'homme et dûment », III, 13, 1110). Elle est aussi

laïque et désintéressée, donc indépendante de toute religion et même, comme le voudra Kant, de tout espoir ou crainte, voire (et cette fois contre Kant) de toute règle ou commandement :

« Dirai-je ceci en passant : que je vois tenir en plus de prix qu'elle ne vaut, qui est seule quasi en usage entre nous, certaine image de prud'homie scolastique, serve des préceptes, contrainte sous l'espérance et la crainte ? Je l'aime [la prud'homie, c'est-à-dire la vertu, la sagesse pratique] telle que les lois et religions non fassent, mais parfassent et autorisent, qui se sente de quoi se soutenir sans aide, née en nous de ses propres racines par la semence de la raison universelle empreinte en tout homme non dénaturé. [...] Ruineuse instruction à toute police [à toute société], et bien plus dommageable qu'ingénieuse et subtile, [celle] qui persuade aux peuples la religieuse créance suffire, seule et sans les mœurs, à contenter la divine justice. L'usage nous fait voir une distinction énorme entre la dévotion et la conscience » (III, 12, 1059).

Est-ce alors « la raison qui fonde notre devoir » ? C'est ce que croit Marcel Conche (*Montaigne et la philosophie, op. cit.*, chap. VI, p. 124-125), et que je ne crois pas. D'abord parce que la notion de fondement est étrangère à Montaigne, ou plutôt n'apparaît que négativement, pour en constater l'absence (« si le fondement lui faut [lui manque, lui fait défaut], son discours est par terre », II, 12, 561 ; voir aussi p. 540). Ensuite parce que la raison, tout en valant mieux, cela va de soi, que la déraison, reste « un outil souple, contournable et accommodable à toute figure » (II, 12, 539), un « instrument libre et vague » (III, 11, 1026), lui-même infondé (II, 12, 600-601), capable de tout justifier et pour cela incapable de fonder quoi que ce soit (voir par exemple I, 23, 112 et II, 12, 580). Enfin parce que l'universel, qui est le propre

du vrai (II, 12, 578-579), ne saurait tenir lieu de vertu, toujours singulière : « Ces jugements universels, que je vois si ordinaires, ne disent rien. Ce sont gens qui saluent tout un peuple en foule et en troupe. Ceux qui ont vraie connaissance le saluent et remarquent nommément et particulièrement » (III, 8, 936). Nominalisme, individualisme et relativisme vont ensemble. Le bien n'est qu'un mot. Comment pourrait-il s'imposer pareillement à tous ? Pourquoi le devrait-il ? Le souverain bien ? Les philosophes ne cessent, sur cette question, de s'opposer, d'où « naquirent, par le calcul de Varron, 288 sectes » (II, 12, 577). Montaigne s'en amuse, sans renoncer pour cela à juger ni prétendre imposer son point de vue à tous.

Il n'y a pas de bien absolu ni de morale universelle. « Les hommes sont divers en goût et en force ; il les faut mener à leur bien selon eux, et par routes diverses » (III, 12, 1052 ; c'est moi qui souligne). Mais il y a des maux incontestables, y compris moralement : « Il n'est vice véritablement vice qui n'offense, et qu'un jugement entier n'accuse ; car il a de la laideur et incommodité si apparente, qu'à l'aventure ceux-là ont raison qui disent qu'il est principalement produit par bêtise et ignorance. Tant est-il malaisé d'imaginer qu'on le connaisse sans le haïr. La malice [la méchanceté, la mauvaiseté] hume la plupart de son propre venin et s'en empoisonne » (III, 2, 806). On pense à Pascal, et l'on a raison : « nous connaissons bien le mal et le faux », non le vrai et le bien (*Pensées*, L 905-385). Aussi s'agit-il moins d'apprendre le bien, toujours douteux, que de « désapprendre le mal » (II, 11, 428), souvent évident par l'« horreur » qu'il nous inspire (*ibid.*). Le « Connais-toi toi-même » mène en cela à la morale, qui y ramène : « il faut voir son vice et l'étudier » (III, 5, 845), pour avoir une chance de s'en déprendre, pour se « redresser », comme fit Socrate, « de son vicieux pli » (III, 12, 1059).

Le relativisme montanien est donc le contraire d'un nihilisme. Tout ne se vaut pas. Tout n'est pas permis. D'abord parce qu'on ne vit pas seul (« la nécessité compose les hommes et les assemble ; cette couture fortuite se forme après en lois », III, 9, 956). Ensuite parce que la loi morale nous précède et nous constitue, comme l'indique la Genèse (et comme Freud, pour nous, le confirme : c'est ce qu'il appelle le surmoi), ce qui exclut tout décisionnisme (nul ne peut décider du bien et du mal, mais seulement se soumettre ou non à ce qu'il perçoit comme tel, II, 12, 488). Enfin, et surtout, parce qu'un homme de bien ne se permet pas tout : chacun reste soumis aux exigences de la morale (de sa morale, qui est aussi, presque toujours, celle de ses pères, de son milieu, de son époque...) ou, comme dit Montaigne, au « devoir particulier de chacun en soi » (III, 13, 1070). Tout n'est pas permis, donc, mais rien n'est moralement interdit à quiconque que par la médiation de son propre jugement :

« J'ai mes lois et ma cour pour juger de moi, et m'y adresse plus qu'ailleurs. Je restreins bien selon autrui mes actions, mais je ne les étends que selon moi. Il n'y a que vous qui sachiez si vous êtes lâche et cruel, ou loyal et dévotieux ; les autres ne vous voient point ; ils vous devinent par conjectures incertaines ; ils voient non tant votre nature que votre art. Par ainsi ne vous tenez pas à leur sentence ; tenez-vous à la vôtre » (III, 2, 807-808).

C'est ce qu'on appelle la conscience, et le principe de la morale.

Jusqu'où faut-il aller ? À chacun, là encore, d'en juger. Nul n'est tenu d'être un héros, ni un saint, et Montaigne, pour ce qui le concerne, n'y vise aucunement. Pas question de sacrifier son bonheur sur l'autel de la vertu ! Mais pas question non plus d'être heureux à n'importe

quel prix. D'ailleurs qui le pourrait, s'il a honte de soi ? Égoïsme et altruïsme tendent ici à se rejoindre :

« Qui ne vit aucunement pour autrui ne vit guère pour soi. "Qui est ami de soi-même, sachez qu'il est l'ami de tous." La principale charge que nous ayons, c'est à chacun sa conduite ; et est ce pour quoi nous sommes ici. Comme qui oublierait de bien et saintement vivre, et penserait être quitte de son devoir en y acheminant et dressant les autres, ce serait un sot ; tout de même, qui abandonne en son propre le sainement et gaiement vivre pour en servir autrui, prend à mon gré un mauvais et dénaturé parti » (III, 10, 1007, qui cite Sénèque, *Lettres à Lucilius*, VI).

Montaigne se méfie des morales trop exigeantes, qui nous vouent à la mauvaise conscience. Répondant par avance au « Tu dois donc tu peux » de Kant, Montaigne objecte qu'on ne saurait devoir ce dont on est incapable (quand bien même la chose serait théoriquement possible : « nous ne pouvons être tenus au-delà de nos forces et de nos moyens », I, 7, 30). À quoi bon ces devoirs prétendus, que personne n'accomplit ? « À quoi faire ces pointes élevées de la philosophie sur lesquelles aucun être humain ne se peut rasseoir, et ces règles qui excèdent notre usage et notre force ? Je vois souvent qu'on nous propose des images de vie, lesquelles ni le proposant ni les auditeurs n'ont aucune espérance de suivre ni, qui plus est, envie » (III, 9, 989). On pense de nouveau à Kant, si rigoriste qu'il en vient à douter que « quelque véritable vertu se rencontre réellement dans le monde » (*Fondements de la métaphysique des mœurs*, II). Montaigne, plus humain, plus lucide, veut une vertu accessible, qu'on ne saurait corseter dans quelque formalisme que ce soit : « Les hommes vont ainsi. On laisse les lois et préceptes suivre leur voie ; nous en tenons une autre, non par

dérèglement de nos mœurs seulement, mais par opinion souvent et par jugement contraire » (*ibid.*). Et d'ajouter, à destination des professeurs de morale :

« Il serait à désirer qu'il y eût plus de proportion du commandement à l'obéissance ; et semble la visée injuste, à laquelle on ne peut atteindre. [...] L'humaine sagesse n'arriva jamais aux devoirs qu'elle s'était elle-même prescrits et, si elle y était arrivée, elle s'en prescrirait d'autres au-delà, où elle aspirât toujours et prétendit... L'homme s'ordonne à soi-même d'être nécessairement en faute. Il n'est guère fin de tailler son obligation à la raison d'un autre être que le sien. À qui prescrit-il ce qu'il s'attend que personne ne fasse ? Lui est-il injuste de ne faire point ce qu'il lui est impossible de faire ? Les lois qui nous condamnent à ne pouvoir pas nous accusent elles-mêmes de ne pouvoir pas » (p. 990-991).

Morale de la finitude, contre l'ambition infinie et inaccessible de sainteté. Éthique de la miséricorde, contre le repentir et la honte. « Je me repens rarement ; ma conscience se contente de soi, non comme de la conscience d'un ange ou d'un cheval, mais comme de la conscience d'un homme » (III, 2, 806). Humilité et lucidité vont ensemble, qui nous préservent de la mauvaise conscience. Non, parfois, sans risquer de tomber dans la bonne, comme Montaigne, me semble-t-il, fait dans ces quelques lignes :

« Il n'est bonté qui ne réjouisse une nature bien née. Il y a certes je ne sais quelle congratulation de bien faire qui nous réjouit en nous-mêmes et une fierté généreuse qui accompagne la bonne conscience. [...] Ce n'est pas un léger plaisir de se sentir préservé de la contagion d'un siècle si gâté [si pourri], et de dire en soi : "Qui me verrait jusque dans l'âme, encore ne me trouverait-il coupable ni de

l'affliction et ruine de personne, ni de vengeance ou d'envie, ni d'offense publique des lois, ni de nouvelleté et de trouble, ni de faute à ma parole ; et quoi que la licence du temps permit et apprît à chacun, je n'ai pourtant mis la main ni ès biens ni en la bourse d'homme français, et n'ai vécu que sur la mienne, non plus en guerre qu'en paix ; ni ne me suis servi du travail de personne sans loyer [sans salaire]." Ces témoignages de la conscience plaisent ; et nous est grand bénéfice que cette éjouissance naturelle, et le seul paiement qui jamais ne nous manque » (p. 807).

Un lecteur des Évangiles ou de Pascal, même athée, trouvera que c'est se contenter bien facilement (beaucoup de bonne conscience, pour peu de chose), comme une morale *a minima*. Cela toutefois vaut mieux qu'une morale trop exigeante, qui nous vouerait à la culpabilité. C'est où il faut choisir entre Montaigne et Pascal. Marcel Conche, qui fut si pascalien d'abord, l'a fort judicieusement exprimé : « Parce qu'il y a eu Jésus-Christ, il ne faut pas se croire obligé de lui ressembler ; parce qu'il y a des saints, il ne faut pas prétendre à être de leur corporation. Il suffit que chacun, sans tomber dans la vertu excessive [mais peut-elle l'être, pour un chrétien, ou même pour un humaniste ?], puisse dire, comme Montaigne le fait lui-même : "Mes actions sont réglées et conformes à ce que je suis et à ma condition" » (*Montaigne et la philosophie, op. cit.*, chap. VI, p. 122, qui cite les *Essais*, III, 2, 813).

Cette morale, d'où vient-elle ? De la nature (III, 12, 1059), de la coutume (I, 23, 115), de la raison (qui vient elle-même de la nature, I, 16, 70, mais pousse parfois à lui résister, II, 8, 387), de l'éducation (I, 23, 110 : « notre principal gouvernement est entre les mains des nourrices »), de l'opinion (III, 2, 806)... sans qu'il y ait lieu de privilégier absolument l'une de ces données sur les

autres. Elles sont d'ailleurs plutôt convergentes qu'opposées. Comment, autrement, pourrions-nous vivre ? Au reste, toutes ces sources ne valent que par la volonté, qui s'en empare ou les relaie. C'est en quoi la morale de Montaigne est une morale de l'intention. « Parce que les effets et exécutions ne sont aucunement en notre puissance, et qu'il n'y a rien en bon escient [vraiment] en notre puissance que la volonté : en celle-là se fondent par nécessité, et s'établissent toutes les règles du devoir de l'homme » (I, 7, 30). Mieux vaut, en pratique (et spécialement en politique), réussir qu'échouer. Mais, moralement, ce n'est pas du tout ce qui importe : le « bien faire » ne se juge que « par la seule intention » (II, 1, 336). Mieux vaut (moralement, non certes politiquement) une bonne intention qui échoue ou a des conséquences néfastes qu'une mauvaise qui réussit ou se révèle par hasard bénéfique. Vices et vertus se jugent non « au batelage » ou « en l'échafaud » [sur la scène], mais « au-dedans et en la poitrine, où tout nous est loisible, où tout est caché : d'y être réglé, c'est le point » (III, 2, 808).

Quels vices ? Quelles vertus ? Montaigne, parmi ceux-là, exècre surtout le mensonge (I, 9, 36) et la cruauté (II, 11, 429). Parmi celles-ci, aime surtout la sincérité, la loyauté, l'humanité ou bénignité, auxquelles il est facilement porté. Sa haine du mensonge, fût-ce par omission, est sans doute le trait dominant et de son caractère et de son éthique, jusqu'à unifier sa vie et son œuvre :

« Je me suis ordonné d'oser dire tout ce que j'ose faire, et me déplaît même des pensées impubliables. La pire de mes actions et conditions ne me semble pas si laide comme je trouve laid et lâche de ne l'oser avouer. Chacun est discret en la confession, on le devrait être en l'action : la hardiesse de faillir est aucunement compensée et bridée par la hardiesse de tout confesser. Qui s'obligerait à tout

dire s'obligerait à ne rien faire de ce qu'on est contraint de taire » (III, 5, 845).

Éthique d'écrivain et d'honnête homme. Les deux, en Montaigne, ne font qu'un. C'est ce qui explique que les *Essais*, sans être jamais moralisateurs, soient tout entiers une leçon de morale.

## Mort

Il voulut d'abord y penser toujours, pour se « roidir » contre elle. Il s'étonnait que d'autres y pensent si peu :

« Le but de notre carrière, c'est la mort, c'est l'objet nécessaire de notre visée ; si elle nous effraie, comment est-il possible d'aller un pas en avant sans fièvre ? Le remède du vulgaire, c'est de n'y penser pas. [...] Ils vont, ils viennent, ils trottent, ils dansent : de mort, nulles nouvelles. Tout cela est beau. Mais aussi, quand elle arrive ou à eux ou à leurs femmes, enfants et amis, les surprenant soudain et à découvert, quels tourments, quels cris, quelle rage et quel désespoir les accable ! Vîtes-vous jamais rien si rabaissé, si changé, si confus ? Il y faut pourvoir de meilleure heure ; et cette nonchalance bestiale, quand elle pourrait loger en la tête d'un homme d'entendement, ce que je trouve entièrement impossible, nous vend trop cher ses denrées » (I, 20, 84-86).

Lui prend le parti opposé, moins par courage que par réalisme. La mort, il l'anticipe le plus qu'il peut, pour cesser de la craindre. À défaut de pouvoir s'y habituer – puisqu'elle n'advient qu'une fois –, il voudrait du moins s'accoutumer à sa perspective, se familiariser avec